



*SYNDICAT DES AIGUILLEURS DU CIEL EN CÔTE D'IVOIRE*

N°2023/001/INF/SYNACCI/BEN/SG

# **COMMUNIQUE DE PRESSE N°1**

## **LEVÉE DU PRÉAVIS DE GRÈVE DU SYNDICAT DES AIGUILLEURS DU CIEL EN CÔTE D'IVOIRE (SYNACCI)**

Le Bureau exécutif du SYNACCI,

CONSIDERANT,

1. L'implication personnelle de Son Excellence Monsieur Amadou KONE, Ministre des Transports à l'effet de trouver des solutions pérennes aux préoccupations légitimes exprimées par les Contrôleurs de la Circulation Aérienne ;
2. Les conclusions de l'audience accordée au Syndicat des Aiguilleurs du Ciel en Côte d'Ivoire (SYNACCI) par Son Excellence Monsieur le Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire ;

SALUE :

- à sa juste valeur la disponibilité affichée par Son Excellence Monsieur le Ministre des Transports à continuer d'apporter sa contribution à la prise de mesures d'apaisement du climat social au sein de l'ASECNA ;

DECIDE :

- de lever le préavis de grève dont l'entrée en exécution est prévue pour le jeudi 19 janvier 2023 afin de donner une chance au dialogue.

Fait à Abidjan, le 11 janvier 2023

Pour le Bureau Exécutif

1<sup>er</sup> SECRETAIRE GENERAL ADJOINT



ASSIE Iffou Macaire

LE SECRETAIRE GENERAL



SANGARE Moussa

Siège Social : Aéroport Félix Houphouët Boigny de Port-Bouët/ Abidjan-07 BP 321 Abidjan 07-RCI  
Tél. :(+225) 0709092039/ 0709216639 Email : synacciinfo@gmail.com